

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/21 A 20 H 00

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 13/12/21

Présents : Marc GAUTIER - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Catherine AUGER - Gérard HOURIEZ - Sylvène GRANDJEAN- Alexandre VICHERD-BIROUILLE - Pascal SERVAIS - Patrick MOREL - Peggy THIEBAUT

Excusés : Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à C. VARVAT) - Frédéric CALVAIRE (pouvoir donné à M. GAUTIER) - Florian BOUTELLER

Secrétaire de séance : Catherine AUGER

Quorum atteint (11 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 15/11/2021.

Puis le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Participation « forfait scolaire saison 2021 / 2022» pour les enfants scolarisés à l'école publique de St Pierre d'Entremont (Savoie) / Délibération qui annule et remplace la délibération prise le 15/11/21

M. le Maire rappelle la délibération prise le 15 novembre et fait part des remarques de la trésorerie de Saint Laurent du Pont concernant le contenu de celle-ci.

M. le Maire propose donc la rédaction suivante :

Chaque année, il est proposé que la Commune participe à l'achat des forfaits de ski "saison" pour les enfants scolarisés en primaire et habitant la commune.. Sont concernés les enfants de plus de 5 ans.

Pour la **saison 2021/2022**, le montant du forfait saison ski alpin est de **85 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre en charge **60 €** du coût du forfait saison ski alpin des enfants scolarisés sur la commune,
- d'encaisser la participation restant à la charge des familles, **soit 25 € / enfant de plus de 5 ans**,
- de régler les factures correspondantes aux forfaits de ski établis pour la saison, à **raison de 85 € par enfant** pour le ski alpin auprès de SSDS Régie Intéressée Cœur de Chartreuse,

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** les modalités de participation au coût du forfait saison ski alpin selon les conditions détaillées ci-dessus ;

Vote

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Décision Modificative n°2 / budget général

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		20.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuation de produits		20.00 €		
D 6688 : Autres	20.00 €			
TOTAL D 66 : Charges financières	20.00 €			
TOTAL	20.00 €	20.00 €		

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Vote Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Subvention 2022 EFMA (Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'EFMA en date du 19/11/2021 demandant une aide financière de la commune pour l'année 2022.

Compte-tenu que cet organisme accueille 1 élève de la commune, et que le montant de la contribution demandée est de 100€ maximum pour l'année 2022, M. le Maire propose au conseil de valider cette somme.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST D'ACCORD** pour attribuer une subvention de **100 €** pour l'année 2022 à l'EFMA, situé 10 rue Saint Honoré, 38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX ;

Vote Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

INFORMATION DU MAIRE**Information sur l'affichage publicitaire**

M. le Maire informe le conseil du courrier de la DDT de l'Isère concernant la réglementation relative à l'affichage publicitaire ainsi que des fiches pédagogiques jointes au courrier.

Station de ski

M. le Maire rend compte des différents arrêtés à prendre dans le cadre du fonctionnement de la station (PIDA - plan d'intervention de déclenchement des avalanches, sécurité de la piste de luge, sécurité sur le domaine des pistes, agrément du responsables des pistes de ski...)

Aménagement du Bourg - relance d'un MAPA

M. le Maire précise que suite à la déclaration sans suite du 1er MAPA lancé en 2021, il est nécessaire de lancer courant janvier un nouveau marché à procédure adaptée afin que les travaux puissent être lancés début avril 2022.

Le Bureau d'Etudes va être relancé à ce sujet.

Projet d'une cuisine collective

M. le Maire informe l'assemblée que l'AADEC a l'opportunité de lancer un projet de cuisine collective (budget estimé à 47000 €) mais leurs locaux actuels ne sont pas aux normes. Il a donc été proposé que cette cuisine soit installée dans la salle dénommée "ancien réfectoire" située en dessous de la mairie. Cette salle servirait aussi bien en tant que local jeunes que pour le club "Le Temps de Vivre".

Il faut dans un premier temps étudier les possibilités techniques d'aménagement de cette salle et également prévoir la mise en place d'une convention entre toutes les parties concernées.

QUESTIONS DIVERSES

Colis de Noël 2021

Cette année encore, il ne sera pas possible d'organiser un repas des anciens compte-tenu du respect des règles sanitaires liées à la Covid. La commune a donc préparé 116 colis qui seront distribués avant les fêtes de Noël.

Fin de séance à 21 H 50